

DOSSIER N° DP 38545 23 10165

Déposé le 27/12/2023

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 02/01/2024

Par EDF ENR représentée par
Monsieur DECLAS Benjamin

demeurant 360 Rue Louis de Broglie
13290 AIX-EN-PROVENCE

pour Installation d'un générateur
photovoltaïque

sur un terrain sis 5 RUE ANTOINE BOCQUET
LOTISSEMENT CAVAGLIA 38450
VIF

Cadastré CI13

Superficie du terrain 831,00m²

SURFACE DE PLANCHER

existante : 0 m²

créée : 0 m²

créée par changement de destination : 0 m²

démolie 0 m²

Le Maire,

Vu la déclaration préalable n° DP 38545 23 10165 accordée en date du 29 janvier 2024,
Vu la demande d'annulation de ladite déclaration préalable en date du 05 mars 2024,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1, R 421-14 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422.1 et suivants,
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) de la Commune de VIF approuvé le 17 juillet 2002 et révisé le 21 août 2006,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole approuvé le 20 décembre 2019, les mises à jour des 28 mai 2020, 1^{er} mars 2021 et 22 avril 2022, la modification simplifiée n°1 approuvée le 2 juillet 2021 et la modification n°1 du 16 décembre 2022,

ARTICLE 1 : Sur demande du pétitionnaire, la déclaration préalable accordée le 29 janvier 2024 est retiré.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au pétitionnaire par LRAR ou remise en mains propres faisant courir le délai de recours gracieux de deux mois et, à défaut, de recours contentieux de deux mois, en vue de saisir le Tribunal Administratif de la contestation du présent arrêté.

Fait à Vif, le 09 AVR. 2024

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint délégué à l'urbanisme,
L'aménagement du territoire,
L'agriculture et aux risques sanitaires

Jacques DECHENAUX



